

Données administratives

Numéro du certificat : 20240701009712
Version du protocole : 14/12/2023
Version du logiciel de calcul : 4.0.4
Certificat établi le : 01/07/2024
Validité maximale : 01/07/2034
Bâtiment certifié comme : Maison unifamiliale
Année de construction : Inconnue
Permis de bâtir / d'urbanisme / unique obtenu le : Inconnu
Référence du permis : Inconnu



Performance énergétique

CONSUMMATION SPÉCIFIQUE D'ÉNERGIE PRIMAIRE

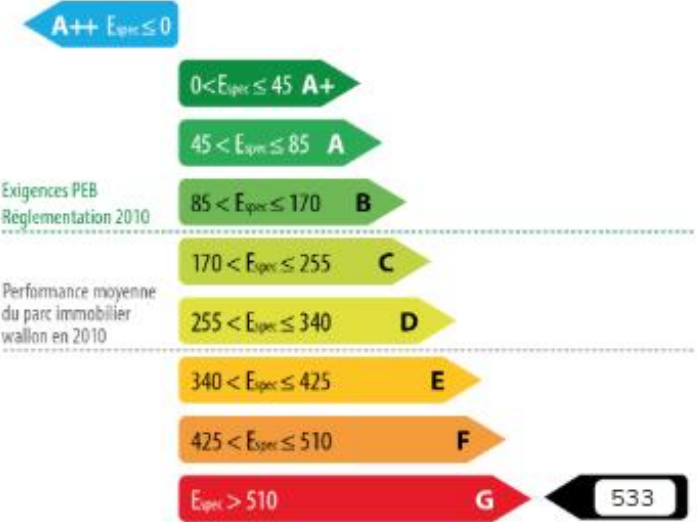
533 kWh/m².an

INDICATEURS SPÉCIFIQUES

Volume protégé : 281 m³

Consommation théorique totale d'énergie : 50 247 kWh/an

Surface de plancher chauffé : 94 m²



Besoins en chaleur du logement



Performance des installations de chauffage



Performance des installations d'eau chaude sanitaire



Système de ventilation



Utilisation d'énergies renouvelables



Performance énergétique - Evaluation

	Besoins en chaleur du logement			31 684 kWh/an
	Pertes de l'installation de chauffage		+	15 813 kWh/an
	Besoins de chaleur pour produire l'eau chaude sanitaire (ECS) et pertes de l'installation		+	2 047 kWh/an
	Consommation d'énergie des auxiliaires		+	281 kWh/an
	Consommation d'énergie pour le refroidissement		+	0 kWh/an
	Apports solaires thermiques pour l'ECS et/ou le chauffage		-	0 kWh/an
	Consommation finale		=	49 825 kWh/an
	Autoproduction d'électricité		-	0 kWh/an
	Pertes de transformation des postes ci-dessus consommant de l'électricité		+	421 kWh/an
	Pertes de transformation évitées grâce à l'autoproduction d'électricité		-	0 kWh/an
	Consommation annuelle d'énergie primaire du logement		=	50 247 kWh/an
	Surface de plancher chauffé		÷	94 m ²
	Consommation spécifique d'énergie primaire du logement (Espec)		=	533 kWh/m ² .an

Impact sur l'environnement

Émission annuelle de CO ₂ du logement		12 439 kg CO ₂ /an
Surface de plancher chauffé	÷	94 m ²
Émissions spécifiques de CO ₂	=	132 kg CO ₂ /m ² .an



Pertes par les parois

PAROIS PRÉSENTANT UN TRÈS BON NIVEAU D'ISOLATION

La performance thermique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2014

Type	Dénomination	Surface	Justification
 Fenêtre	DV Pvc HR	14,3 m ²	Double vitrage haut rendement – $U_g = 1,1$ W/m ² .K Châssis PVC
 Fenêtre	DV Pvc HR	0,6 m ²	Double vitrage haut rendement – $U_g = 1,1$ W/m ² .K Châssis PVC

PAROIS AVEC UN BON NIVEAU D'ISOLATION

La performance thermique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2010

Type	Dénomination	Surface	Justification
 Fenêtre	Porte 1	2,1 m ²	Double vitrage haut rendement – ($U_g = 1,4$ W/m ² .K) Panneau isolé non métallique Châssis PVC

PAROIS AVEC ISOLATION INSUFFISANTE OU D'ÉPAISSEUR INCONNUE

Recommandations : isolation à renforcer (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant)

Type	Dénomination	Surface	Justification
 Toiture	Plafond	94,3 m ²	Laine minérale (MW), 5 cm

PAROIS SANS ISOLATION

Recommandations : à isoler

Type	Dénomination	Surface	Justification
 Fenêtre	Porte CAVE Bois	1,3 m ²	Panneau non isolé non métallique Aucun châssis

PAROIS DONT LA PRÉSENCE D'ISOLATION EST INCONNUE

Recommandations : à isoler (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant)

Type	Dénomination	Surface	Justification
 Mur	Mur squelette bois	50,9 m ²	Présence inconnue d'un isolant de mur qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie
 Mur	Cloison EANC	14,4 m ²	l'isolation du mur n'a pu être justifiée (constatation de visu ou documents de preuve)
 Mur	Cloison CAVE	15,1 m ²	l'isolation du mur n'a pu être justifiée (constatation de visu ou documents de preuve)
 Mur	Mur squelette bois + bardage	25,3 m ²	Présence inconnue d'un isolant de mur qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie
 Plancher	Plancher sur cave	51,8 m ²	l'isolation du plancher n'a pu être justifiée (constatation de visu ou documents de preuve)
 Plancher	Plancher EANC	42,5 m ²	l'isolation du plancher n'a pu être justifiée (constatation de visu ou documents de preuve)



Pertes par les fuites d'air

Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air

Non : valeur par défaut : 12 m³/h.m²

Recommandations :

L'étanchéité à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement, au niveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements ...) car c'est là que l'essentiel des fuites d'air se situe.



Pertes par ventilation

Système D avec récupération de chaleur	Ventilation à la demande	Preuves acceptables caractérisant la qualité d'exécution
Non	Non	Non
Diminution globale des pertes de ventilation		0 %



Installations de chauffage

CHAUFFAGE CENTRAL : CHAUFFAGE

Chauffe 100 % du volume protégé

Production	Chaudière, mazout, non à condensation, absence de label reconnu, date de fabrication : après 1990, réglée en T° constante (chaudière maintenue constamment en température)
Distribution	Moins de 2 m de conduites non-isolées traversant des espaces non chauffés
Emission / régulation	Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, avec vannes thermostatiques Présence d'un thermostat d'ambiance

Recommandations :

La régulation en température constante de la chaudière est très énergivore : elle maintient en permanence la chaudière à haute température ce qui entraîne des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de demander à un chauffagiste d'en étudier les possibilités d'amélioration. Une régulation climatique avec sonde extérieure couplée à un thermostat d'ambiance est une solution optimale lorsqu'elle est techniquement réalisable.

Le(s) circulateur(s) de l'installation de chauffage central fonctionne(nt) apparemment en permanence. Afin d'éviter toute consommation inutile d'énergie, il est recommandé de demander à un chauffagiste professionnel de vérifier la possibilité d'installer une régulation qui assure la mise à l'arrêt du/des circulateur(s) hors demande de chaleur.



Installations d'eau chaude sanitaire

BALLON COUPLÉ CHAUDIÈRE

Production	Production avec stockage par chaudière, mazout, couplée au chauffage des locaux, réglée en T° constante (chaudière maintenue constamment en température), fabriquée après 1990
Distribution	Bain ou douche, plus de 5 m de conduite Evier de cuisine, entre 5 et 15 m de conduite

Recommandations :

Le niveau d'isolation du ballon de stockage n'est pas une donnée nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moins 10 cm de laine minérale devrait envelopper le réservoir de stockage pour éviter des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de le vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation.



Système de ventilation

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Séjour	aucun	Cuisine	aucun
Chambre	aucun	Salle de bain	aucun
Chambre	aucun		
Chambre	aucun		

Selon les relevés effectués par le certificateur, aucun dispositif de ventilation n'est présent dans le logement.

Recommandation :

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet.

Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécaniques).

Utilisation d'énergies renouvelables



INSTALLATION SOLAIRE THERMIQUE

NÉANT



INSTALLATION SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

NÉANT



BIOMASSE

NÉANT



POMPE À CHALEUR

NÉANT



UNITÉ DE COGÉNÉRATION

NÉANT